

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001125242	1ere Gachée: 13:23 (1) Quantité: 6.00 m3	Date: 29/01/2026 référence commande(2):	reap260126102426		Zone: TRANSPORT TOI
client: 410682 chantier: 068230	PITOR/FRANSORET SAS 25004-URBANE HOTEL B&B	SAS FRANSORET 9003 RTE DE STE MENEHOULD 51360 Saint-Brice-Courcelles 5 CHEMIN DE LA TERRIERE 07.84.44.37.60 51510 Fagnières	M86 M86	8x4 ROUXEL BER BERKOUK	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
code Béton NJB254A260D	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XC2	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) Dmax S4 Dm20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30		
appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm20 CEM2 260					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP	SPHRE 7200			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1